

RAPPORT D'ACTIVITÉ pour l'année 2022

Présenté en

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Mardi 4 Avril 2023 - A 17h

Salle de restauration Bâtiment les Ecrins 3 rue du Grand Veymont 38600 Fontaine























Historique de Dépann'familles en 7 dates :

Une action en direction de ... la petite enfance,

1991

L'association est créée à l'initiative d'un groupe de jeunes mamans. Elles font le constat, qu'en l'absence de relais familial ou amical, il manque une solution de garde pour pallier à des difficultés passagères : fermeture exceptionnelle de la crèche ou l'école, enfant malade...

Elles créent un service petite enfance, en capacité d'intervenir en urgence au domicile des familles pour prendre en charge une fratrie avec un enfant de moins de 6 ans.

Afin de garantir la qualité de la prestation, l'équipe est constituée de professionnels diplômés qui bénéficient de réunions d'équipe et d'analyse de la pratique.

Elle bénéficie du soutien du Conseil départemental, de la CAF et de communes qui conventionnent avec l'association.

2011

La CAF sollicite l'association pour répondre à des besoins de gardes sur des **horaires atypiques** (avant et après un accueil en structure collective, ou le WE). Un dispositif renforcé dans la durée est en place sur Grenoble en direction de familles en situation de précarité ayant un projet d'insertion professionnelle. Il est soutenu par la CAF et le CCAS de Grenoble

des enfants en situation de handicap

2001

L'association développe un **service Handicap** afin de répondre aux besoins de répit des familles avec un enfant en situation de handicap (jusqu'à 20 ans). Les accompagnements sont assurés par une équipe d'éducateurs spécialisés.

2007

Au sein du service Handicap, les interventions mettent en lumière des situations complexes pour des enfants ayant peu ou pas de prise en charge institutionnelle. L'association propose la mise en place d'un Accompagnement Educatif et de Soutien à la famille: des interventions régulières contractualisées par un contrat éducatif établi avec la famille selon les besoins de l'enfant. Ce service est soutenu par le département de l'Isère et la CAF.

2021

L'association s'installe aux Ecrins à Fontaine. Elle partage le projet de l'association Sainte Agnès ainsi qu'Handiréseaux38 et l'ADPA, de renforcer l'inclusion des personnes en situation de handicap pour une société plus accueillante et ouverte à la différence.

2022

La création d'une **micro-crèche** vient compléter l'offre de services de l'association. Elle s'inscrit dans la volonté d'être présent auprès de tout public et de pouvoir répondre aux familles passagèrement en difficulté.

2022

L'installation aux Ecrins permet la mise en place de l'atelier éducatif dans les anciens locaux : lieu d'accueil, des éducateurs et des jeunes, afin de permettre une prise en charge plus ajustée en proposant des activités sensorielles, cognitives...

2023

La livraison de l'**Educa'bus** ouvre une opportunité de développer de nouvelles formes d'interventions et de renforcer notre action sur des territoires ruraux.

Introduction

Pour rappel, l'année 2021 s'était terminée sur un déficit qui nécessitait une analyse plus approfondie de la situation de l'association, d'autant que des évolutions importantes avaient eu lieu :

- Le déménagement aux écrins qui s'accompagne de charges supplémentaires mais aussi d'opportunité de collaboration renforcée.
- La révision de la convention collective avec l'avenant 43 qui a augmenté les charges de personnel sans compensation financière.
- Le projet d'ouverture de la crèche dont le financement n'était pas acquis.

Ces inquiétudes ont amené l'association a s'engagé dans un **DLA** (dispositif local d'accompagnement) pour bénéficier de l'accompagnement d'un consultant (Julien Lois) qui a permis de :

- réaffirmer le projet associatif,
- clarifier les objectifs à moyen terme (pour l'activité à domicile, la crèche, la gouvernance),
- revoir le modèle socio-économique, la stratégie budgétaire et les outils de gestion
- repenser l'ouverture et la notoriété de l'association

L'accompagnement s'est poursuivi en 2023 en initiant une mesure de l'impact social de l'association et en travaillant l'organisation interne.

Ce travail a nécessité un investissement très important des bénévoles et de l'équipe.

L'activité à domicile accuse un recul de 8% qui s'explique principalement par les difficultés de recrutement et la baisse du nombre d'heures rémunérées (10,5%). L'analyse des entrées et sorties met en évidence un turn over important : l'association réussit à recruter mais les salariés ne restent pas toujours : sur les 15 personnes recrutées, seulement 5 étaient encore présentes au 31/12. Afin de soutenir l'équipe et de la stabiliser, l'association agit sur différents plans :

- Développer des projets pour le service handicap (atelier éducatif, éduca'bus) qui visent à améliorer la qualité des interventions et permettre un cadre de travail plus sécurisant.
- Diversifier les interventions du service petite enfance afin de proposer des heures en journée
- Améliorer les conditions de travail avec la rémunération des temps de trajet
- Mettre en œuvre des actions de formation pour chaque service

L'association a maintenu son adhésion à la FNAAFP-CSF qui est un appui essentiel pour anticiper les évolutions du secteur de l'intervention à domicile (évaluation HAS, contrôle des temps partiels...) et renforcer un partenariat local avec ADF 38 et les associations de la région AURA.

Enfin, **l'ouverture de la crèche** en septembre 2022 a été un temps fort de l'année. La référente technique recrutée en avril a porté la mise en œuvre du projet et le recrutement de l'équipe. Les premiers mois de fonctionnement ont été intenses : organisation au sein de l'équipe, accueil des premiers enfants et des familles, obtention du label AVIP pour le soutien à des projets d'insertion professionnelle... Fin décembre, un premier goûter partagé avec le SAJ donnait vie aux échanges au sein des Ecrins.



Sommaire du rapport d'activité :

Page:

•	Composition de l'association	5
•	Recrutement, accompagnement de l'équipe d'intervenants et aspects RH	6
•	L'activité globale de l'association en 2021	9
•	Le service petite enfance	12
	Le service handicap et AESF	18
•	La crèche les Ecrins	24
•	Perspectives 2023	29
•	Annexe 1 : Récapitulatif des interventions par communes	30
•	Annexe 2 : Grille tarifaire 2023	32
•	Annexe 4 : Compte-rendu de l'enquête de satisfaction 2022	34
•	Annexe 5 : La « raison d'être » de Dépann'familles	40

Composition de l'association

Les acteurs de la vie associative

Les adhérents sont les parents qui utilisent les services de l'association et s'acquittent d'une cotisation annuelle.

En 2022, nous comptons : 98 adhérents à jour de leur adhésion. Ils sont invités à s'investir dans la vie de l'association. Lors de l'Assemblée Générale, ils élisent les membres du Conseil d'Administration à qui ils délèguent la gestion de l'association.

Le Conseil d'Administration assure la gestion de l'association et prend les décisions nécessaires à son fonctionnement.

Il est composé de personnes investies dans l'association. Il s'agit de parents, de professionnels du secteur sanitaire et social, de personnes ayant contribué à la création ou la vie de l'association, de personnes attachées à l'action menée par l'association.

Ils interviennent à titre bénévole.

Pour l'année 2022 :

- Michel Bost Président
- Paule Catherine Gigon Arnaud vice présidente
- Laurence Comte-Bellot trésorière
- Gilbert Brudieu Secrétaire

Les administrateurs : Marie-Claude Lavie-Cambot — Christine Bourrel - Dominique Plantaz - Bernice Thoto

L'équipe salariée administrative

L'équipe du « bureau » est composée de :

- 1 directrice (100%): Henriette Nallet
- 3 responsables de service :
 - o Handicap (100%): Cathy Cortesi
 - o Petite enfance (80%): Marina Corneille
 - o Crèche (80%): Elsa Podikakis
- 1 assistante administrative (100%): Corinne Chikhi
- 1 coordinatrice pour le service AESF (50%) : Justine de Candia

L'équipe d'intervenants à domicile

Petite enfance:

16 personnes en 2022 6 salariées en activité au 31/12/22

Les qualifications:

CAP Petite enfance (9), auxiliaire de puériculture

(1), Expérience significative

(5), Psychomotricienne (1)

Handicap:

16 personnes en 2022 9 salariées en activité au 31/12/22

Les qualifications :

Educateurs spécialisés (9), Moniteurs-éducateurs (3), Educatrices de jeunes enfants (2), infirmière (1), expérience significative (1)

L'équipe de la crèche

Crèche:

5 personnes en 2022
3 personnes recrutées pour l'ouverture
2 personnes travaillant déjà pour l'association (une dans chacun des services)

Les qualifications:

CAP Petite enfance (4), 1 éducatrice de jeunes enfants

Recrutement, accompagnement de l'équipe intervenante et aspects RH

Difficultés de recrutement et turn over

Comme de nombreuses structures dans le secteur sanitaire et social, nous avons rencontré en 2022, des difficultés dans le recrutement, sans doute accentuées par les spécificités des postes (voir encadré) : pénurie de candidats, candidats ne se présentant pas aux entretiens, candidats retenus faisant marche arrière alors que la période d'intégration avait été planifiée, recrutement de 3 personnes qui ont mis fin au contrat durant la période d'essai dont 2 dans les premiers jours...

L'avenant 43 mis en place fin 2021 nous a permis de structurer la classification des postes. Cela a induit une meilleure reconnaissance pour le secteur petite enfance mais plutôt une dégradation pour le secteur handicap qui contribue sans doute à nos difficultés, d'autant que ces professionnels s'attendaient à bénéficier du Ségur de la santé qui ne s'applique pas dans la convention collective de l'aide à domicile (BAD).

En effectif physique, le nombre de salariés dans l'équipe est stable mais ce chiffre cache :

- 20 entrées dont 4 pour la crèche, 15 pour l'équipe d'intervenants, 1 renfort administratif
- 17 départs qui aboutissent à un effectif au 31 décembre légèrement en baisse par rapport à l'année dernière.

	Petite er	nfance	Handica	р
	2022	2021	2022	2021
Heures rémunérées / service (coordo inclu)	5498	6066	9148	10293
Entrées intervenants	10	4	5	3
Sorties intervenants	10	6	7	2
Effectif physique	17	17	16	16
Effectif au 31/12	7	7	9	11

Ces mouvements induisent un turn over dans l'équipe, particulièrement fort pour l'équipe petite enfance (10 entrées/ 10 sorties) et dans laquelle 6 salariés ont quitté l'association après une période inférieure ou égale à 4 mois.

Chaque entrée s'accompagne d'une période d'intégration : présentation du fonctionnement du service, premières interventions en doublon, bilan avec la responsable de service, présentation dans l'équipe...

En ETP, il s'agit d'une moyenne de 6,4 ETP d'intervenants à domicile avec des grosses différences au cours de l'année entre 5,3 ETP en octobre et 8,2 en mai. La moyenne d'heures rémunérées par intervenants est inférieure à 50h par mois ce qui cache des variations très importante allant d'un temps plein à des temps de travail de quelques heures mensuelles.

Sur les 33 salariés rencontrés au cours de l'année, l'activité à Dépann'familles est un complément d'activité pour 15 d'entre eux, cela concerne les personnes les plus stables.

Le nombre d'heures rémunérées est en baisse de 1713 h soit 0,94 ETP ce qui correspond à une baisse de 10,5% par rapport à 2021 (11% sur le service handicap, 9% sur le service petite enfance).

Dès le mois de janvier 2022, nous avions rencontré l'équipe de l'Agence Pole Emploi de Fontaine afin de construire un partenariat et de réfléchir sur nos offres d'emploi. Un an après les deux personnes rencontrées ont quitté l'agence et nous n'avons plus d'interlocuteurs spécifiques.

L'association a également tenu un stand, pour la 2^{ème} année consécutive, dans le cadre d'un salon de l'emploi dans le secteur de l'ESS.

Les actions mises en place pour soutenir les équipes :

Au niveau du suivi RH et dialogue social

- Le recours à la modulation du temps de travail s'est généralisé. Fin 2022, les derniers salariés dont le contrat de travail était ajusté mensuellement au nombre d'heures réalisées ont accepté de modifier leur contrat pour aller vers une durée de travail modulée.
- **Une gestion souple des évolutions de planning dans le respect des périodes d'indisponibilité** transmises par les salariés chaque mois.
- En Août 2022, l'inspection du travail a enjoint l'association à comptabiliser les temps de déplacements dans la durée du travail réalisé. Cette évolution, inscrite dans la convention collective depuis 2017, n'était pas appliquée en raison d'une clause suspensive soumettant la rémunération des temps de déplacement à l'obtention d'un financement. Après un travail d'analyse et de remise à plat des conditions de défraiement des déplacements, la proposition du Conseil d'Administration a été validée en CSE et appliquée à compter du 1^{er} janvier 2023.
- Le **mandat CSE** arrivait à échéance en septembre, ce qui a donné lieu aux élections de renouvellement des mandats.

Les modalités d'accompagnement des intervenants sont inchangées :

- Les réunions d'équipe du vendredi matin sont essentielles pour permettre l'expression des questionnements, des difficultés et des pistes d'évolution. Il s'agit d'un temps de travail obligatoire (parfois modulé en fonction de l'activité réalisée). Dans chaque service, une part importante de ces réunions se fait en présence d'un accompagnant (psychologue ou coach) qui anime une réflexion sur la pratique et des temps de formation collective. Il s'agit de 30% des réunions pour le service petite enfance et de 50% des réunions pour le service handicap.
- L'équipe handicap bénéficie également d'un temps mensuel de **supervision**.
- Une **permanence téléphonique** est réalisée par les responsables de service ou, en leur absence, la directrice, afin de garantir une écoute lorsque des difficultés émergent. Il arrive parfois que ces appels soient suivis d'un déplacement des responsables de service afin de soutenir les intervenants.
- Un plan de **développement des compétences** a été élaboré en 2022. Il prévoyait une formation pour chaque équipe mais seule une formation secourisme a pu être mise en place pour les équipes d'intervenants.
- La responsable du service petite enfance ainsi que l'assistante administrative ont suivi des formations. Pour l'assistante administrative, il s'agit d'une formation paie destinée à faciliter la réalisation des paies en interne à compter de janvier 2023.

Dans le cadre du **DLA** une rencontre a eu lieu fin septembre avec l'ensemble des intervenants, les responsables de service et les administrateurs du Bureau associatif pour partager les orientations du DLA et démarrer une réflexion sur la mesure de l'impact social de l'association.

Les administrateurs ont exprimé au cours du DLA, leur souhait d'avoir des rencontres régulières avec l'équipe (1 à 2 fois par an). Les membres du bureau ont régulièrement rappelé l'expertise de l'équipe dans la conduite de l'adaptation du projet de l'association aux besoins des familles.

Spécificités de l'activité des intervenants à domicile à Dépann'familles.

- **L'adaptation** : Les interventions ont lieu à la demande des familles et nécessitent de s'adapter au besoin de chaque famille, à son mode de vie, à son espace.
- La collaboration avec la famille : Il ne s'agit pas d'intervenir en tant que professionnel sachant et imposant son point de vue mais de construire une relation avec la famille qui permette de s'enrichir mutuellement : s'appuyer sur la connaissance que la famille a de son enfant, faire découvrir d'autres façons d'accompagner l'enfant.
- **Un travail isolé**: sauf à de rares exceptions (formation, stage, situations complexes), l'intervenant travaille seul.

- **Des interventions courtes** : l'association refuse de mobiliser les salariés pour moins de 2h. Cette durée correspond à 67 % des interventions réalisées.
- **Des temps de travail découpés** comportant des pauses et des trajets qui empêchent la réalisation d'un temps de travail complet. En 2022, les temps de trajets étaient indemnisés mais non rémunérés lorsqu'ils avaient lieu dans l'agglomération.
- **Des horaires atypiques** : 15% des interventions démarrent avant 7h ou prennent fin après 20h (jusqu'à 23h45). Sur le service petite enfance, ces caractéristiques concernent 40% des interventions.
- **Un temps de travail fluctuant :** d'une semaine sur l'autre les plannings changent selon les besoins des familles et les demandes parfois formulées en urgence.

L'équipe de la crèche

La référente technique de la crèche a été recrutée en avril afin d'assurer la mise en place du projet dont l'ouverture était projetée pour le mois de Septembre.

Elle a procédé au mois de juin au recrutement de l'équipe.

Deux intervenants à domicile ont souhaité rejoindre l'équipe de la crèche.

- Une EJE, intervenante pour le service handicap, a souhaité poursuivre son activité à domicile et a augmenté son temps de travail pour intégrer l'équipe de la crèche.
- Une intervenante du service petite enfance

Trois personnes ont été recrutées, titulaires du CAP petite enfance. Les contrats prévoyaient pour chacune un petit temps d'intervention à domicile (entre 2 et 4h par semaine par personne). A partir du mois de novembre, une partie de l'équipe a alerté la direction pour demander à cesser les interventions à domicile qui étaient trop fatigantes cumulées aux journées de crèche.

A l'issue d'une réunion commune avec l'équipe crèche, la référente technique, la responsable du service petite enfance et la direction, il a été convenu d'un arrêt de ces interventions pour celles qui le souhaitaient.

Le cumul des deux activités semble possible prioritairement lorsque les interventions à domicile se font sur des jours sans activité à la crèche, et lorsque les salariés n'ont pas de jeunes enfants qu'ils ont le sentiment de délaisser. Deux professionnelles de la crèche ont souhaité poursuivre et une remplaçante recrutée à 50% sur la crèche en janvier 2023 conserve des jours dédiés pour les interventions à domicile.

Les perspectives pour 2023 :

- Aidé par le département, l'association s'est équipé d'un nouveau logiciel de suivi de l'activité. Ce logiciel permet l'établissement en interne des bulletins de paies. Ce logiciel contribue également à la mise en œuvre de la rémunération des temps de déplacement qu'il est en mesure de calculer.
- Un plan de développement des compétences a été mis en place. Il prévoit une formation spécifique pour chaque service.
- A compter de janvier 2023, l'association a clarifié les conditions de rémunération lorsque les heures d'interventions sont annulées en dernière minute.
- Les équipes d'intervenants à domicile ont besoin d'être renforcées et les recrutements se poursuivent.

L'activité à domicile en 2022

Les heures réalisées

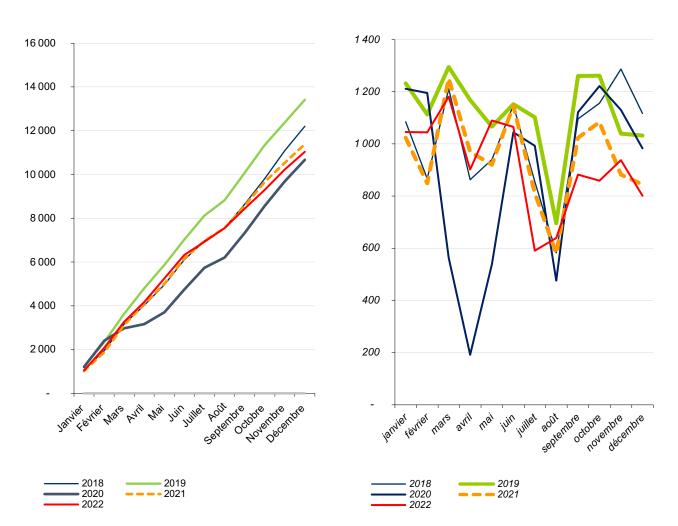
Conformément aux années précédentes, les graphiques ci-dessous cumulent les heures d'intervention et les heures de réunion correspondant à une grande partie des heures rémunérées. Ils permettent de comparer l'activité aux années précédentes.

L'activité 2022 se situe presque à égale distance entre 2020 et 2021 avec environ 350 heures d'écart de part et d'autre mais presque 2400 heures en moins qu'en 2019.

Cette baisse est évidemment la conséquence de la contraction de l'équipe d'intervenant. Comment mesurer si elle s'accompagne d'une diminution des demandes ? Il n'existe pas actuellement d'outils de suivi des demandes permettant d'évaluer cette évolution. Il est probable que le recours facilité au télétravail constitue pour certaines familles une ressource pour répondre aux urgences. Il n'en demeure pas moins que les responsables de services n'ont pas les moyens de répondre à toutes les demandes. Pour chaque service, nous avons évalué les demandes non abouties.

cumul des interventions

interventions mensuelles



Répartition des heures

Sur les 11051 heures rapportées ci-dessus :

- 9504 heures correspondent à des interventions à domicile, ce chiffre était de 10600 en 2021
- 880 heures à des réunions et supervision de l'équipe d'intervenants
- 106 heures à des temps de partenariat, réunion de groupes de travail, visites médicales
- 561 heures à des interventions collectives dont 456 h pour des remplacements dans des crèches, 78 h
 l'organisation de temps collectifs durant des réunions publiques, et 27h de partenariat avec Terre de Répit.

La répartition par service est assez proche de celle de 2021 en termes de proportion mais la part AESF diminue en part d'activité. En effet, l'activité AESF a été impactée cette année par de nombreuses absences de la coordinatrice en début d'année puis sa décision de quitter l'association fin août. L'association, en cours de discussion avec la CAF pour une refonte des service handicap et AESF, a fait le choix de ne pas la remplacer dans l'attente d'une évolution validée par la CAF. Cette décision nous est parvenue en 2023 et justifie une présentation du rapport d'activité dans laquelle l'activité AESF est intégrée au service handicap.

Cette situation de vacance du poste n'a pas permis d'intégrer de nouvelles familles dans l'activité AESF, ce qui explique cette diminution d'activité.





En se centrant sur les heures réalisées dans les familles, on constate une baisse globale de 8% des heures réalisées. La diminution de l'activité concerne les service handicap et l'activité AESF, alors que l'activité petite enfance a progressé de 6%.

	2022	Évolution par rapport à 2021	2021
Petite enfance	3583	+6%	3372
Handicap	4957	-8%	5378
AESF	964	-39%	1582
Total	9054	-8%	10332

Les familles accompagnées :

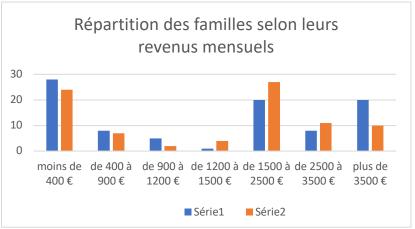
Le nombre de familles accompagnées est de 175, soit 15 familles de plus qu'en 2021.

La surreprésentation des familles monoparentales se confirme: Selon l'INSEE, les familles monoparentales représentent en France, 25% des familles. Or, parmi nos adhérents 64 % des familles se déclarent monoparentales, cela correspond à 69% des familles du service petite enfance et 59% du service handicap (AESF inclus).

Répartition des familles selon leurs revenus mensuel

Lors de l'inscription d'une famille, celle-ci nous fournit ces justificatifs de revenus des 3 derniers mois y compris les prestations sociales perçues. Cette temporalité permet d'être au plus juste des capacités financières de la famille mais ne prend pas en compte le nombre de personnes à charge.

Ces modalités de calcul sont amenées à évoluer par une refonte de la grille tarifaire. Une piste étudiée consisterait à prendre appui sur le quotient familial. Une telle évolution nécessite une analyse budgétaire poussée.



La série 1 correspond au service handicap, la série 2 au service petite enfance

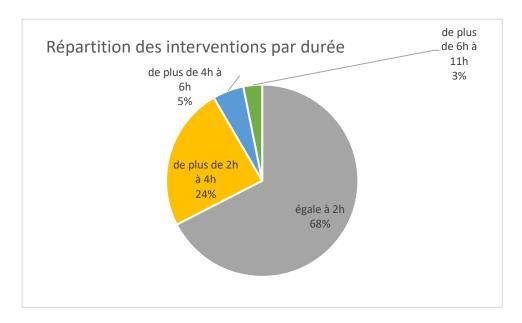
Les familles ayant un revenu inférieur à 1500€ représentent 45% des familles suivies par l'association et sont davantage représentées dans le service handicap (47%)

31% des familles du service handicap ont un revenu inférieur à 400€.

Le salaire médian en France est de 1850 € en 2022. Cela ne comprend pas les prestations sociales.

La durée des interventions

Les interventions de 2h correspondent à 68% des interventions. L'association ne mobilise pas ses salariés pour une durée inférieure à 2h.



Le service petite enfance

Rappel de l'historique du service :

Service historique de l'association, le service petite enfance a été créé pour répondre à des **besoins urgents**: assurer la garde à domicile de jeunes enfants en cas de maladie de l'enfant ou du parent, de fermeture du lieu d'accueil (crèche ou école). Le service continue à être sollicité du jour pour le lendemain à travers un répondeur téléphonique qui est interrogé tous les soirs à 19h (sauf les samedis).

Le service s'est ensuite développé pour répondre à des besoins d'intervention en **horaires atypiques**. Ces interventions nécessitent de prendre en charge l'ensemble de la fratrie. Ces demandes ont transformé le mode d'intervention puisque le besoin de la famille est régulier et que les financements CAF permettent d'intervenir pour une durée plus longue. La réponse à ces besoins a été renforcé par le **dispositif secteur** sur la ville de Grenoble qui s'adresse à des familles dont la situation économique les place sous le seuil de pauvreté.

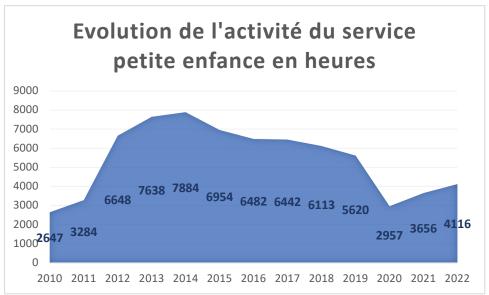
Les heures réalisées

En 2022, le nombre d'heures réalisées par le service (y compris les interventions collectives) s'élève à 4116 heures d'intervention, il est en hausse de 460 h par rapport à 2021. En début d'année, le Covid a encore entraîné l'annulation d'environ 250 h.

Les heures réalisées par le service petite enfance correspondent à :

- 3582 h réalisées en direction de 85 familles
- 534 h d'interventions collectives : garde d'enfants pendant des réunions publiques (78h), remplacement dans des crèches associatives (408h) et renfort de l'équipe de la crèche des écrins (48h).

L'accroissement de l'activité reste limité par la difficulté à recruter et compléter l'équipe d'intervenants.



L'accès aux différents modes de financement des interventions

Lorsqu'une famille contacte le service, la responsable du service écoute le besoin de la famille et analyse si cette demande permet de bénéficier de la grille tarifaire, modulée selon les revenus de la famille.

Le recours à cette grille nécessite l'existence d'un co-financement des heures réalisées. Il s'agit :

- Des besoins en heures atypiques qui relèvent de la convention CAF. Elle est limitée à 80h / an.
- Des besoins professionnels ou pour assurer un rdv administratif ou médical, si la famille habite dans une **commune** avec laquelle nous avons une convention. Durée variable selon la convention avec la commune

Par ailleurs, les familles orientées par le Pôle accueil petite enfance du CCAS de Grenoble, bénéficient de la convention **secteur** qui permet un accompagnement, sur des horaires atypiques, pour une durée de 3 mois renouvelable une fois.

En dehors de ces situations, le tarif n'est pas modulé. Il s'agit du tarif **Hors convention**. Les familles recensées sur ce tarif peuvent :

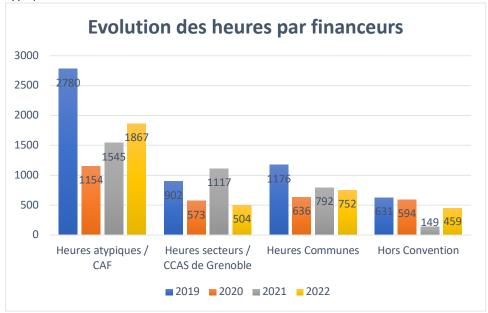
- Soit bénéficier d'une prise en charge par un service social à qui nous facturons les interventions.
- Soit prendre en charge ces factures et solliciter, dans certaines conditions, le Complément de Mode de Garde (prestations CAF).

Analyse de l'activité par mode de financement

En 2022:

- Les heures réalisées en horaires atypiques poursuivent une augmentation : + 322 h
- Les heures secteurs ont chuté de 613 h ce qui constitue une déception après la reprise d'activité de 2021
- Les heures communes sont stables par rapport à 2021
- Les heures Hors convention se rapprochent du niveau des années précédentes

Notons que les interventions en horaires atypiques (cumul des heures financées par la CAF et par le CCAS de Grenoble) constituent 66% des heures réalisées aux domiciles des familles. Cette proportion est sans encore plus importante puisque les heures communes peuvent également être utilisées en complément des heures CAF sur des horaires atypiques.



La durée moyenne d'intervention par famille

85 familles différentes ont bénéficié d'interventions, la durée moyenne d'intervention est de 42h en baisse par rapport à 2021 où elle se situait à 47h.

50% des familles cumulent l'usage de 2 dispositifs : par exemple CAF heures atypiques + heures communes ou CAF heures atypiques + hors convention en l'absence d'une convention avec leur commune.

Les demandes qui n'ont pas abouti :

Les 85 familles bénéficiaires de nos interventions ne représentent pas la totalité des demandes, la responsable du service petite enfance a listé 79 familles pour lesquelles un dossier a été constitué ou entamé mais n'a pas donné lieu à une intervention.

Les demandes qui n'ont pas abouti recouvrent des situations très diverses et les raisons pour lesquelles elles n'ont pas abouti ne sont pas toujours connues : 9 familles ont signalé que le coût était trop élevé, pour 13 familles, les interventions ont été programmées et organisées mais la famille a annulé l'intervention, Cette dernière situation induit un travail important, pour rien...

Ces demandes non abouties émanaient de familles des communes suivantes :

Claix (1), Corenc (1), Echirolles (4), Fontaine (7), Gières (2), Grenoble (36), Jarrie (1), La Terrasse (1), La Tronche (3), Le Fontanil Cornillon (1), Pont de Claix (1), Saint Egrève (2), Saint Martin d'Hères (4), Sassenage (2), Seyssinet-Pariset (1), Seyssins (3), Tencin (1) et 8 familles pour lesquelles l'information n'est pas enregistrée. Les communes en gras sont celles avec qui nous avons une convention, cela signifie que les familles bénéficiaient d'un tarif aidé assuré pour quelques heures, quels que soient les horaires d'intervention souhaités.

Les heures « Communes » :

Les conventions avec les communes nous permettent d'intervenir en journée.

A compter de 2023, la convention CAF peut permettre d'intervenir dans des contextes de fragilité des familles.

En 2022:

- 15 communes ont conventionné pour le secteur petite enfance
- **38 familles** ont bénéficié de ces conventions pour un total de **752 heures**, cela correspond à 211 interventions qui se sont déroulées dans 9 communes : Crolles, Echirolles, Fontaine, Gières, Grenoble, Meylan, Saint Egrève, Saint Martin d'Hères et Sassenage

L'existence de ces conventions n'est pas toujours connue des familles et/ou des partenaires susceptibles d'orienter les familles vers l'association.

La responsable du service petite enfance peut participer à des réunions sur les communes afin de faire connaître le service et d'en expliquer le fonctionnement.

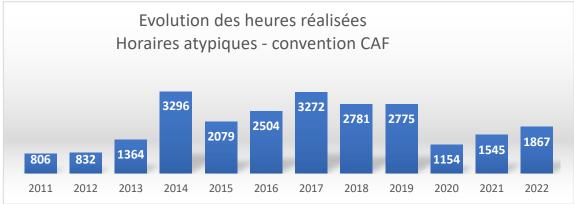
Les horaires atypiques – conventionnement CAF

Il s'agit de répondre à des besoins pour lesquelles une réponse de droit commun est inexistante : avant l'école (et le péri-scolaire) pour des personnes travaillant dès 6h ou après le périscolaire pour des personnes travaillant au-delà.

Les intervenants assurent une prise en charge de la fratrie :

- du réveil à l'accompagnement à l'école ou au mode de garde,
- de la sortie de l'école ou de la crèche jusqu'au domicile où ils peuvent être amenés à accompagner les devoirs, doucher, préparer le dîner... selon la demande de la famille.

Ces interventions étaient limitées à 80h / an en 2022. Cela permet d'aider au démarrage d'une activité professionnelle en horaire décalé mais ne constitue pas une réponse pérenne à ce besoin.



En 2022:

- **54 familles** ont bénéficié de ces conventions pour un total de **1867 heures**, cela correspond à 720 interventions qui se sont déroulées dans 9 communes au lieu de 12 en 2021 : **Echirolles, Eybens, Fontaine, Grenoble, Meylan, Saint Egrève, Saint Martin d'Hères**, Saint Martin le Vinoux, **Sassenage**, Seyssins.

Les heures « secteurs »

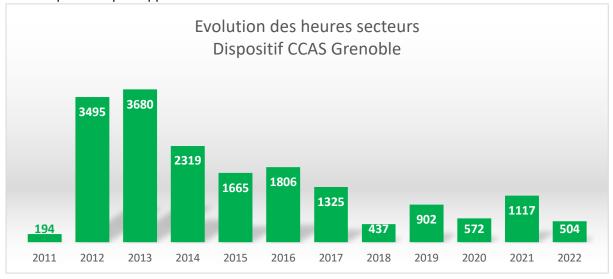
Ce dispositif, porté par le CCAS de Grenoble, complète le dispositif Heures atypiques de la CAF. Les horaires d'intervention sont les mêmes mais il s'adresse à des familles habitant Grenoble et dont les revenus se situent sous le seuil de pauvreté. Les familles sont orientées par le Pôle Accueil Petite Enfance, elles bénéficient du service pendant 3 mois, renouvelable une fois, parfois davantage lorsque cela permet de poursuivre une formation. La tarification appliquée est celle en vigueur dans les crèches (PSU).

L'association intervient à la demande du pôle accueil petite enfance qui semble peiner à repérer les familles pouvant s'inscrire dans l'action. Ainsi en 2022, seule 4 familles ont été orientées.

Ce dispositif permet une qualité d'accompagnement importante mais il nécessite d'être promu auprès des différents partenaires, de même les familles bénéficiaires doivent être accompagnées vers des solutions alternatives. Une coordinatrice étaient en poste au démarrage du projet et le nombre de familles accompagnées a atteint 47 familles en 2012.

A titre d'exemple : une maman seule avec son enfant, suivait une formation à Lyon et les interventions lui ont permis d'aller au bout de sa formation. Nous sommes également intervenus pour un papa seul avec son enfant qui travaille dans le bâtiment.

En 2022 : les 4 familles qui ont bénéficié de ce dispositif ont fait appel à nous pour 504 heures ce qui constitue une baisse importante par rapport à 2021.



Les heures « hors convention »:

Comme indiqué plus haut cette catégorie regroupe deux types de situations que le logiciel de suivi de l'activité ne nous permet pas de distinguer :

- Familles ayant financé totalement les interventions parce qu'elles ne pouvaient plus bénéficier des conventions Communes ou Horaires atypiques. Ces familles peuvent solliciter le Complément de Mode de Garde, si le total des interventions a été au moins égal à 16h dans le mois. Nous pouvons avoir du mal à garantir ce nombre d'heures d'intervention.
- Familles bénéficiant d'une prise en charge par un service social ou par une assurance.

En 2022 : **21 familles** ont fait appel à nos services pour un total de **459 heures**, cela correspond à 170 interventions dans 11 Communes : Champ pré Froges, **Echirolles**, **Eybens**, **Fontaine**, **Grenoble**, **Meylan**, Montbonnot, **Saint Egrève**, **Saint Martin d'Hères**, Saint Martin le Vinoux, **Sassenage**.

Les communes en gras sont celles avec qui nous avons une convention dans ce cas, il est possible que les heures hors convention aient fait suite à l'utilisation des heures communes.

Activités annexes réalisées par le service Petite Enfance

Les conventions spécifiques

Il s'agit de partenariat avec des services communaux ou des associations. Ces activités sont secondaires et les demandes des familles sont toujours privilégiées.

Les conventions avec les communes d'Echirolles ou de Fontaine nous permettent d'intervenir durant des réunions publiques en assurant un mode de garde d'un groupe d'enfants. Nous intervenons également dans les Maisons des Habitants de la Ville de Grenoble ou pour des associations. Certaines réunions se tiennent en soirée, il nous est alors difficile de répondre en raison de la priorité donnée au besoin des familles.

En 2022 : Il s'agit de 28 interventions correspondant à **78 heures** dans 5 services : La Maison de l'Egalité Femmes-Hommes à Echirolles, le Centre social Romain Rolland, le service d'Hygiène et de santé et le Service Développement Durable à Fontaine, une maison des habitants de Grenoble (Le Patio) ainsi que la Maison des Familles.

Par ailleurs, l'association a également des **conventions avec des crèches associatives** qui font appel à nous pour répondre à des besoins temporaires de remplacement.

L'association a accepté de répondre à ce besoin car il permet de compléter le temps de travail de l'équipe par des horaires en journée, peu demandés par les familles. Fin 2022, le service petite enfance a également renforcé l'équipe de la Crèche des Ecrins de Dépann'familles.

En 2022 : il s'agit de 76 interventions correspondant à **408 heures** dans 3 associations : La crèche Mosaïque à Fontaine, la crèches Les Loupiots à Grenoble et la crèche Bout'chou à Poisat.

La crèche des Ecrins a bénéficié de ce renfort pour 48h correspondant à 14 interventions.

Les interventions pour le service handicap :

L'équipe petite enfance réalise des interventions pour le service handicap lorsqu'il s'agit d'un enfant de moins de 6 ans dont la prise en charge n'induit pas le besoin d'une intervention spécialisée.

A travers ce choix, les responsables de service mettent en œuvre une vision inclusive portée par l'association : les enfants en situation de handicap sont des enfants et le rôle de tout professionnel de l'enfance est de s'adapter au besoin de l'enfant qu'il accompagne.

En 2021, l'équipe petite enfance a réalisé 118h pour le service handicap. En 2021 il s'agissait de 840h. Cette baisse s'explique par le départ de professionnelles expérimentées sur les deux services. En ce début d'année 2023, l'arrivée d'intervenantes intéressées par le service handicap permet un renfort des collaborations entre les deux services.

Les partenariats :

La responsable du service petite enfance a pour mission de faire connaître le service et de développer les partenariats avec les acteurs de la petite enfance :

- En 2022, elle a rencontré les responsables des **Relais petite enfance** de Fontaine, Sassenage et Seyssinet.
- L'installation à Fontaine permet d'envisager des projets en communs avec le service petite enfance et nous avons participé à une première rencontre regroupant les crèches du territoire, la ludothèque, l'espace 3pom...
- Le suivi du dispositif de réponses aux horaires atypiques avec le CCAS de Grenoble s'est accompagné de plusieurs rencontres.

Les difficultés de garde des enfants sont désormais reconnues comme un des freins à l'insertion professionnelle et la volonté de lever ce frein est partagée par de nombreux acteurs.

- Nous avons participé à la demande du service insertion du département à une rencontre sur le sujet pour les référents RSA.
- Cette rencontre a renouvelé les liens avec des CHRS qui nous ont sollicité ultérieurement.
- Le service formation des Apprentis d'Auteuil a également souhaité nous rencontrer pour proposer des solutions de garde à ses stagiaires.
- Enfin le projet de « cité de l'emploi » porté par Grenoble Alpes Métropoles a induit un nouveau partenariat qui s'est concrétisé en 2023 par des temps de garde des enfants pendant les ateliers sociolinguistiques.

Réflexions et perspectives pour le service petite enfance :

L'augmentation des heures réalisées en 2022 est un signe positif.

Les orientations 2023 visent à poursuivre ce développement :

- Par une collaboration renouvelée avec le CCAS de Grenoble pour les heures secteurs
- Par une augmentation des heures réalisées en journée. A ce sujet, la révision de la convention CAF a confirmé la possibilité d'intervention en soutien de familles dans une situation de fragilité. Ce type d'intervention peut se dérouler en dehors des horaires atypiques.
- Par un accroissement de la présence de l'association dans les rencontres partenariales.
- Par l'augmentation du nombre d'heures proposées aux familles dans le cadre de l'accompagnement en horaires atypiques (convention CAF) qui passe de 80h à 100h.

Pour soutenir ce développement, la **stabilisation de l'équipe professionnelle** est un point central. Certaines évolutions mises en place début 2023 constituent des premiers éléments de réponse :

La rémunération des déplacements

- Un projet de formation pour l'équipe intervenante.
- Une nouvelle collaboration avec la cité de l'emploi pour assurer un accueil d'enfant durant les formations sociolinguistiques.

La **crèche** constitue une réponse aux besoins de certaines familles qui s'adresse au service petite enfance. Une solution complémentaire pouvant être proposée notamment en cas de problème de garde ponctuel et d'une durée trop importante pour le service petite enfance : maladie de l'assistante maternelle...

Enfin, le rapport d'activité 2021 évoquait une évolution de la convention CAF afin de permettre des interventions en horaires atypiques en direction d'enfant de plus de 6 ans. Cette préoccupation est partagée par l'Etat puisque cette question a été, un temps, inscrite dans le projet de financement de la sécurité sociale. Nous restons en veille sur ce sujet.

Le service handicap et AESF

Rappel du fonctionnement du service handicap :

Le service Handicap intervient auprès d'enfants, d'adolescents ou de jeunes adultes en situation de handicap ou ayant une maladie chronique invalidante. Il s'agit, dans la majorité des situations, de Troubles du Neuro Développement ou de troubles du spectre autistique.

Les enfants concernées peuvent être scolarisés, accueillis en institutions spécialisées ou être en attente d'une prise en charge.

En fonction des situations les interventions visent pour les familles à :

- permettre de maintenir leur activité professionnelle par exemple en assurant certains accompagnements de l'enfant.
- assurer des temps de répit ou avoir du temps disponibles pour leurs autres enfants.
- soutenir l'autonomie de l'enfant et son développement par des interventions régulières.

Si au départ, l'association répondait à de l'urgence ou une aide ponctuelle, nos accompagnements s'inscrivent de plus en plus dans la durée, sur du moyen terme.

Comment interrompre notre intervention alors qu'aucune autre solution ne se profile ?

Les interventions sont réalisées par une équipe qualifiée (éducateurs spécialisés ou moniteurs éducateurs) qui bénéficient de réunions régulières, de temps d'analyse de la pratique et de supervision. Dans les situations demandant plusieurs interventions, nous veillons à privilégier l'intervention d'au moins deux personnes différentes afin de permettre des remplacements en cas d'absence mais aussi la possibilité de mettre en commun l'analyse de la situation et les observations réalisées.

Cette professionnalisation du service contribue à la confiance des partenaires qui ont identifié l'association comme étant en capacité d'intervenir dans des situations complexes.

Parfois, lorsque les troubles de l'enfant s'accompagnent d'une auto-agressivité importante ou d'un risque d'hétéro-agressivité, l'association peut s'organiser pour que l'intervention soit réalisée par deux éducateurs afin d'assurer la sécurité de l'enfant et des professionnels.

Le service AESF est né en 2011 pour prolonger l'action du Service Handicap.

Il est dédié à des situations où le risque d'épuisement des familles est important, il a pour objectif de permettre aux familles de passer un cap difficile par :

- une amplification des interventions de l'association
- un accompagnement de la famille par la coordinatrice du service qui permet de traiter des questions de parentalité et guider la famille dans la résolution de difficultés sociales ou économiques.
- l'établissement d'un projet éducatif pour fixer un cap, une direction
- une coordination avec les partenaires intervenant autour des enfants ou de la famille.

A l'origine, pensé comme une intervention ponctuelle de quelques mois, permettant d'attendre une prise en charge institutionnelle, l'association constate, comme pour le service handicap, un allongement de la durée de prise en charge.

La coordinatrice du service a pour mission d'harmoniser l'accompagnement de l'enfant en se mettant en lien avec les différents acteurs œuvrant auprès de l'enfant ou du jeune. Cette prise de contact avec les différents lieux de vie ne se fait qu'avec l'accord des représentants légaux.

Elle recueille également les attentes des parents ainsi que les observations des professionnels afin de les mettre en forme dans un projet éducatif au plus près des besoins de l'enfant. Ce travail vise à mettre en avant les capacités de l'enfant, de les valoriser et de les développer.

Par la suite, elle a pour responsabilité de suivre le projet, en interpellant régulièrement les éducateurs sur leurs pratiques. Elle réalise un bilan avec les parents et ajuste les axes de travail. Les liens tissés avec les parents permettent de mettre en place un accompagnement efficient auprès de ces derniers.

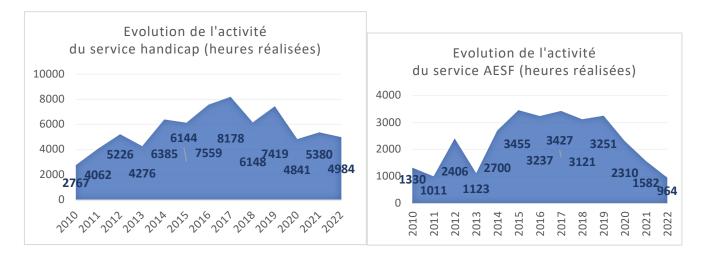
Des enfants peuvent, en cours d'année, passer du dispositif Handicap à l'accompagnement AESF, et vice-versa.

Les heures réalisées

Pour l'année 2022, le nombre d'heures réalisées par le service handicap (y compris AESF) s'élève à 5948h au lieu de 6962 en 2021 soit une diminution de 14% qui impacte surtout l'AESF en baisse de 39% tandis que pour l'activité handicap, la baisse est de 7%.

En 2022, la coordination de l'AESF a été impactée par plusieurs périodes d'absence et par la décision de la coordinatrice de quitter son poste fin Août. L'association a fait le choix, dans un contexte d'attente d'une évolution de la convention CAF, d'ouvrir la possibilité de réviser l'organisation interne et n'a pas procédé à son remplacement.

Cette situation explique le recul de l'activité AESF en 2022 mais également la faible diminution de l'activité handicap, puisque les familles ont continué à être accompagnée sans le soutien de la coordinatrice. Les familles suivies s'élèvent à 90 soit 85 pour le service handicap et 5 pour l'AESF.



L'accès aux différents modes de financement des interventions

Comme pour le service petite enfance, la responsable du service a pour mission de repérer si la demande de la famille permet de bénéficier de la grille tarifaire, modulée selon les revenus de la famille. Le recours à cette grille nécessite l'existence d'un co-financement des heures réalisées.

Il s'agit:

- Des besoins en **heures atypiques** ou liés à des situations de fragilité qui relèvent de la convention CAF. Elle est limitée à 80h / an.
- Des besoins professionnels ou médicaux, si la famille habite dans une **commune** avec laquelle nous avons une convention. Durées variables selon l'accord passé avec la commune

Par ailleurs, lorsque le handicap de l'enfant a été reconnu, certaines familles bénéficient de la Prestation de compensation du handicap (PCH). Cette aide peut être versée à la famille en tant qu'aidant, ou versée à un service prestataire qui contribue à l'autonomie de l'enfant.

En dehors de ces situations, le tarif n'est pas modulé. Il s'agit du tarif **Hors convention**. Les familles recensées sur ce tarif peuvent :

- Soit bénéficier d'une prise en charge par un service social à qui nous facturons les interventions.
- Soit prendre en charge ces factures et solliciter, l'AEEH ou si l'enfant à moins de 6 ans, le Complément de Mode de Garde (prestations CAF), ils peuvent également solliciter la PCH en direct.

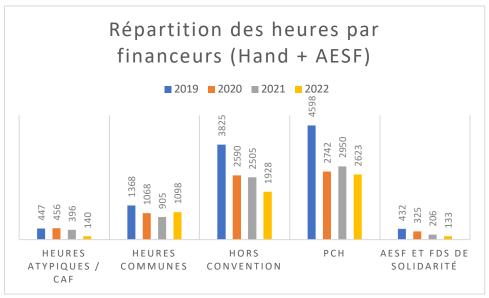
Pour l'AESF, le fonctionnement est identique : les interventions sont planifiées par la responsable du service handicap qui les priorise sur d'autres interventions en raison du renforcement de l'accompagnement liées à l'inscription dans le service.

Les modes de financement possible des interventions sont les mêmes que pour le service handicap à l'exception du financement spécifique CAF AESF qui constitue une enveloppe dédiée pour faciliter la mise en route des interventions en attendant une organisation plus pérenne.

Analyse de l'activité par mode de financement

Pour l'analyse de l'activité par mode de financement, le choix a été fait de cumuler l'AESF et le service handicap.

En 2022, les heures communes sont en augmentation de 21% tandis que les heures atypiques sont en recul. Les heures réalisées hors convention sont également en baisse de 23%, le recul pour les heures PCH s'élève à 11% et se situe donc dans la moyenne du recul de l'activité.



La durée moyenne d'intervention par famille

90 familles ont bénéficié des interventions en 2022.

Pour le service handicap, la durée moyenne d'intervention est de 66 heures. Cette moyenne varie selon le financement mis en œuvre.

Lorsque les familles bénéficient des heures communes ou des heures horaires atypiques / CAF, la moyenne d'heures d'intervention est d'une vingtaine.

Lorsque les familles bénéficient d'une prise en charge via la PCH, la moyenne d'heures d'intervention est de 174 h. Il s'agit de situations moins ponctuelles. Conformément aux objectifs de la PCH, il s'agit de soutenir la famille par une compensation du handicap.

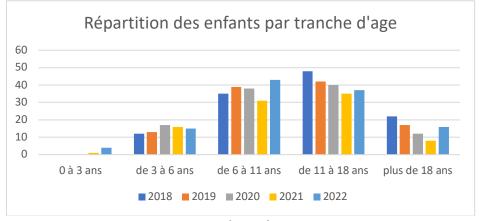
Au moins, 39 familles ont cumulé successivement 2 financements différents.

Concernant l'AESF, 5 familles ont bénéficié de ce service en 2022 correspondant à 7 enfants suivis.

La durée moyenne d'intervention est de 192 heures par famille. Ce chiffre met en évidence l'accompagnement renforcé qui est l'objet même de ce dispositif.

Age des enfants suivis

Le nombre d'enfants accompagnés s'élève pour 2022 à 98. 8 familles ont plusieurs enfants en situation de handicap.



Analyse des demandes reçues en cours d'année :

Au cours de l'année, la responsable du service handicap a répondu à 124 demandes d'information, celles-ci émanaient de 74 familles et de 50 travailleurs sociaux. Ces prises de contact ont donné lieu à 64 rencontres. Suite à ces demandes :

- 31 familles ont bénéficié d'interventions
- 5 ont exprimé que le coût était trop élevé, elles venaient toutes de communes avec lesquelles nous n'avons pas de convention

Pour les autres l'analyse reste à préciser.

Les demandes portées par des travailleurs sociaux émanent des services suivants

Types	Nombre	Détails
Services hospitaliers	11	CHU, UJA, CMP (la Mure, Echirolles, Saint Martin d'Hères, Saint Egrève)
Services locaux de solidarité (département)	6	Fontaine, Bièvre, Grenoble Est et Ouest, Saint Martin d'Hères
Aide sociale à l'enfance (département)	11	Bourgoin, Voiron, Meylan, Saint Martin d'Hères, Sud Grésivaudan
Services sociaux communaux ou autres	3	CCAS Meylan, Service social des Armées
Etablissements spécialisés	5	IME La clé de sol, le Barrioz, ITEP
CAMSP, Sessad	2	
CHRS	2	Pierre Valdo – Oasis38
Sauvegarde, Codase	3	
Indéfini	7	

Les territoires concernés par ces demandes sont :

Communauté de communes	Nombre	Détail
Bièvre Est	3	2 communes
Bièvre Isère	1	
Cœur de Chartreuse	1	
Entre Bièvre et Rhone	1	
Grenoble Alpes Métropole	82	Dont 10 demandes sur 6 communes sans convention
Grésivaudan	9	Dont 7 demandes sur des communes sans convention
Matheysine	2	2 communes
Pays Voironnais	8	5 communes
Porte des Alpes	3	1 commune
Saint Marcellin, Vercors Isère	2	2 communes
Vienne-Condrieu	1	

Heures communes

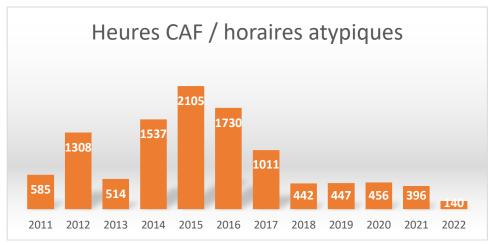
En 2022:

- 18 communes ont conventionné pour le secteur handicap.
- 58 familles ont bénéficié de ces conventions pour un total de 1098 heures, cela correspond à 18% de l'activité et représente 520 interventions qui se sont déroulées dans 10 communes : Crolles, Echirolles, Eybens, Fontaine, Grenoble, Meylan, Saint Egrève, Saint Ismier, Saint Martin d'Hères, Sassenage.

Horaires atypiques – convention CAF/ service handicap

En 2022 : 11 familles ont bénéficié de cette convention pour un total de 140 heures, cela correspond à 69 interventions qui se sont déroulées dans 6 communes : Brié et Angonnes, Echirolles, Grenoble, Saint Egrève, Saint Martin d'Hères, Seyssinet-Pariset.

Cette convention soutient uniquement l'accompagnement des enfants de moins de 6 ans et en complément d'un mode de garde principal.



Heures prises en charge par la PCH

En 2022 : 15 familles ont bénéficié d'une prise en charge des interventions par le biais de la Prestation de Compensation du Handicap versée à l'association en tant que prestataire. Il s'agit de **2623 heures soit 44% de l'activité**, cela correspond à 998 interventions qui se sont déroulées dans 9 communes : Echirolles, Eybens, Grenoble, L'Isle d'Abeau, le Versoud, Montaud, Saint Martin d'Hères, Vizille, Voiron.

Hors convention et divers financeurs

En 2022 : 40 familles ont bénéficié d'interventions au tarif de 29 €.

Il s'agit de **1927 heures soit 32% de l'activité**, cela correspond à 822 interventions qui se sont déroulées dans 17 communes : Bourgoin-Jallieu, Brézins, Brié et Angonnes, Crolles, Echirolles, Eybens, Fontaine, Gières, Grenoble, La côte saint André, le Versoud, Meylan, Noyarey, Pont de Claix, Rives, Saint Antoine l'Abbaye, Saint Egrève, Saint Ismier, Seyssins, Voreppe.

Convention spécifique

En 2022, l'association a poursuivi son partenariat avec l'association **Vercors Terre de répit** qui organise des séjours de vacances pour des familles avec leurs enfants en situation de handicap. Deux éducateurs sont intervenus chacun sur un séjour. Le positionnement des éducateurs nécessite de la délicatesse : venir en soutien, partager un professionnalisme qui valorise les savoirs des familles et des bénévoles.

Ce partenariat enrichit la réflexion de l'équipe sur ce qui permet du répit : vivre des expériences nouvelles avec son enfant, expérimenter des situations nouvelles, observer comment d'autres prennent soin de lui , l'observer au milieu d'un groupe...

Avancement des projets autour du service handicap

L'Atelier éducatif est né du besoin de l'équipe handicap d'un lieu adapté pour permettre une prise en charge plus ajustée des enfants ou jeunes notamment au travers d'activités sensorielles, cognitives... Les anciens locaux, mis à disposition par la Ville, dans le centre de Grenoble, permettent d'enclencher ce projet qui a reçu un soutien à l'investissement de la région Aura. Durant l'été des travaux de remise en état ont été réalisés : travaux électriques, peintures et le changement d'un des sols. Les premières commandes de matériel ont été livrées en septembre et ont permis un aménagement répondant aux objectifs : espace psychomoteur, espace sensoriel, activité cognitive...

A la demande du Clef nous avons accepté qu'ils utilisent une partie des locaux en fin de journée pour l'aide aux devoirs. Ce partage a nécessité une organisation conjointe qui s'est mise en place petit à petit (agenda partagée, information sur la présence des éducateurs...).

L'équipe handicap se saisit de ce lieu pour les accompagnements le permettant.

L'Educa'bus commandé en septembre 2021 est arrivé chez l'aménageur en mars 2022 pour une livraison effective en mars 2023. La responsable du service handicap a suivi le projet et les ajustements avec l'aménageur. L'usage de l'Educa'bus en direction des territoires ruraux nécessite de trouver des solutions pour que les interventions soient davantage accessibles pour les familles. En effet, en l'absence de conventions avec les communes, nous avons du mal à intervenir à un tarif adapté aux ressources des familles, d'autant que le

coût du temps de déplacement s'ajoute au coût d'intervention. L'association s'est mise à la recherche de solution à ces freins aux développements des interventions.

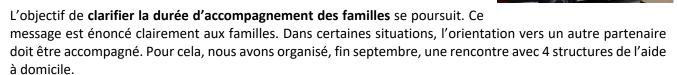
Réflexions et perspectives pour le service Handicap

Le travail de révision de la convention CAF mené en 2022 a donné lieu, en 2023 à un soutien important de la CAF qui nous permet de proposer un **volume d'heures accessibles** à toutes les familles sans condition de résidence sur une commune conventionnée. Ce volume de 30h est faible mais permet une réponse à l'urgence et d'enclencher une discussion avec la commune pour compléter ce premier soutien.

Cette évolution s'accompagne d'une volonté de mieux répondre aux besoins des familles en dehors de l'agglomération grenobloise. Le département a accepté de revoir son **soutien aux déplacements** en intégrant

la rémunération des temps de trajets pour ces interventions. Dès lors les deux freins principaux sont levés.

Ce développement sera également facilité par l'éduca'bus que nous venons de recevoir! Nous envisageons de nous appuyer sur ce bus pour proposer des rencontres parents-enfants qui permettront de faire connaître l'association et son cadre d'intervention.



Dans le cadre des échanges avec ADF 38, une réflexion pour collaborer dans l'accompagnement des familles avec un enfant en situation de handicap est en cours.

La nouvelle convention avec la CAF, nous permet également de renouveler le poste de coordination AESF en le recentrant sur le soutien à la famille et le lien aux partenaires. Dès lors de nouvelles familles intègreront le dispositif et la commision AESF reprendra. Le suivi AESF sera soutenu par la généralisation de projet éducatif pour chaque accompagnement.

La crèche des Ecrins

1. Présentation de la Crèche les Ecrins

La crèche les Ecrins, troisième service de l'association, a ouvert ses portes au public le 5 septembre 2022. Elle a été créée afin d'enrichir l'offre de service de l'association et a vocation, tout comme les autres services de Dépann'Familles, à être une **réponse temporaire** à des besoins de dépannage ou urgents. Elle propose des prises en charges courtes allant d'une demi-journée d'accueil à un **contrat de 3 mois maximum**. En fonction de la situation familiale, un nouveau contrat de 3 mois peut être signé au terme du premier. La prise en charge totale ne peut excéder une année.

La crèche dispose de **12 places d'accueil** et peut accueillir jusqu'à 2 enfants supplémentaires. Parmi ces 12 places, 6 sont consacrées au dépannage (mode de garde habituel défaillant, problème de santé d'un membre de la famille, situation de fragilité (sur orientation d'un partenaire), rendez-vous administratif ou professionnel). Les 6 autres places sont labélisées **AVIP** (A Vocation d'Insertion Professionnelle) par la CAF. L'attribution de ces places AVIP se fait sur l'orientation d'un professionnel de l'insertion (Pôle Emploi, Mission locale, Maison de l'Emploi, structures d'hébergement type Adoma, Pierre Valdo…)

La crèche Les Ecrins a un agrément pour ouvrir de **7h à 20h30**. Cependant, entre septembre et décembre 2022, la crèche n'a ouvert ses portes que jusqu'à 18h30 car aucune demande en horaire atypique n'a été formulée. Afin d'être réactive à l'urgence, la crèche les Ecrins, ne constitue pas de liste d'attente. Toutes les demandes sont répertoriées dans une liste d'appels qui est consultée, sur les 15 jours précédents, lorsqu'une place se libère.

2. Période précédant l'ouverture

Le premier semestre de l'année 2022 a été consacré à la préparation de l'ouverture de la crèche. Ainsi, au cours du premier trimestre, des démarches de recrutement d'une référente technique ont été lancées. Celle-ci a pris ses fonctions, début avril.

Au cours de la période d'avril à août, plusieurs tâches centrales ont été réalisées en vue de l'ouverture de la structure. Afin de finaliser les démarches d'**obtention de l'agrément**, la référente technique et la directrice de l'association ont terminé la rédaction du projet d'établissement et du règlement de fonctionnement de la crèche. Une visite de la puéricultrice de la PMI, début juillet, a achevé cette démarche d'agrément. La rédaction de ces documents a été l'occasion de réfléchir au fonctionnement concret de la structure et à l'organisation générale.

Après une étude comparative, des **commandes de matériels** ont été passées afin d'aménager l'espace de la crèche. Un travail avec différents partenaires a été amorcé. La cuisine et le plan de change ont été conçus par un menuisier. Plusieurs entretiens avec les partenaires de l'association Saint-Agnès ont permis d'améliorer l'espace d'accueil et de le rendre plus conforme au projet. La rencontre et les échanges avec les interlocuteurs du Cèdre ont permis de trouver différents fournisseurs : couches, produits d'entretien, matériel électroménager et linge. Des temps de travail ont également été organisés afin de préparer l'entretien de la crèche et la livraison des repas. Ceux-ci ont abouti à la signature de contrats avec les prestataires Sunnyside pour l'entretien et Api restauration pour les repas des enfants.

Cette période a également été ponctuée par de nombreuses démarches en vue du **recrutement de l'équipe** éducative de la crèche : information interne auprès des personnels des services à domicile, rédaction et publication des offres d'emploi, gestion des candidatures, préparation d'une réunion d'information collective et organisation des entretiens d'embauche. Toutes ces étapes ont abouti au recrutement de cinq professionnelles : deux en interne dans les services à domicile et trois nouvelles arrivantes dans l'association. Le recrutement d'une psychopraticienne pour encadrer l'Analyse de la Pratique Professionnelle a également été mené.

Par ailleurs, dans le cadre de la recherche de financement pour la crèche, un travail de **communication** a été élaboré. Un groupe de travail composé de membres du bureau de Dépann'Familles, de la directrice de l'association, de la référente technique de la crèche et du commercial des ESAT de l'association Saint-Agnès, a réfléchi sur la manière de rechercher des fonds pour le projet de la crèche Les Ecrins. Ces temps ont abouti à la création d'un document de présentation du projet de la crèche. Celui-ci a été diffusé à différentes entreprises de la rive gauche du Drac et à de nombreux partenaires.

3. Ouverture de la crèche

L'ouverture de la crèche, le 5 septembre 2022, a été précédé de deux **journées pédagogiques** avec l'équipe. Ces deux journées ont permis aux professionnelles de la crèche de se rencontrer, de découvrir le projet atypique de la crèche Les Ecrins et de commencer à réfléchir ensemble à l'organisation quotidienne. La première matinée a permis notamment de réfléchir en équipe à la question de l'accueil des familles en situation de grande précarité. Cet échange a été nourri par le visionnage d'un webinaire de l'ACEPP nationale sur le sujet.

Les premiers jours de la crèche ont été rythmés par plusieurs inscriptions et la rencontre des premiers enfants accueillis ainsi que leurs familles. Le démarrage de la structure s'est fait de manière très progressive. Cette période a également été très créative. L'équipe a pris la mesure de la tâche qui l'attendait et chacun de ses membres s'est investi dans l'accueil des enfants, le développement d'outils, l'amélioration et la décoration des locaux. Cette première période a également été l'occasion pour la référente technique de développer un certain nombre d'outils administratifs pour le suivi de l'équipe, l'inscription des familles, le premier rendez-vous, le suivi des enfants, le contrôle des heures.

4. Présentation de l'équipe

L'équipe de la crèche se compose de 6 professionnelles. Deux d'entre elles travaillent à temps plein. Les autres occupent des postes à temps partiels.

La référente technique, éducatrice de jeunes enfants de formation, partage son temps entre travail de terrain et travail administratif (gestion des nouvelles demandes, organisation des inscriptions et du suivi des familles, encadrement de l'équipe, facturation, rencontres avec les partenaires pour présenter le projet, gestion de l'équipement et des commandes...).

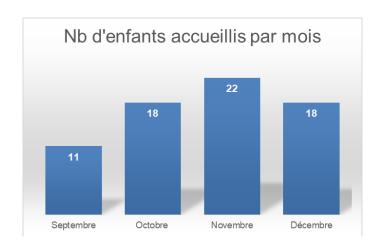
Parmi les membres de l'équipe de terrain, une des professionnelles est éducatrice de jeunes enfants et puéricultrice. Elle travaille à mi-temps à la crèche et à mi-temps pour le service handicap. Elle occupe également le poste de référent santé et accueil inclusif. Dans le cadre de cette fonction, elle a participé en début d'année à l'élaboration de plusieurs protocoles pour organiser le quotidien de la crèche.

Les quatre autres professionnelles ont un CAP petite enfance ou un équivalent. Toutes ces professionnelles travaillent sur la crèche et sur le service à domicile Petite Enfance à raison d'une à trois interventions par semaine en fonction des contrats.

L'équipe est relativement mixte en termes d'expériences. Deux personnes travaillaient déjà sur les services à domicile de Dépann'Familles et connaissent bien l'association et son fonctionnement. Quatre professionnelles ont déjà de l'expérience en crèche ; les deux autres ont plutôt des expériences à l'école (ATSEM, périscolaire). Ces expériences complémentaires s'avèrent être une vraie richesse pour l'équipe dès la mise en route de la crèche.

5. Données chiffrées

1) De septembre à décembre, la crèche les Ecrins a accueilli 30 enfants et 26 familles.



2) Le nombre d'heures a augmenté de manière progressive entre septembre et décembre. Une légère baisse a eu lieu en décembre, lié à un grand nombre d'absences pour maladies et à une semaine de fermeture de la structure pour les congés de fin d'année.



3) Les communes d'origine des familles restent majoritairement les communes proches géographiquement de la crèche. **4 familles** viennent de Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (Fontaine, Grenoble, Echirolles).



- 4) Sur les **26 familles** accompagnées par la crèche, **10** étaient des familles monoparentales. Il s'agissait exclusivement de mères seules. Elles ont toutes été orientées vers la crèche par des services d'accompagnement (Pôle emploi, Mission locale, SLS, lieu d'hébergement...) et étaient dans des démarches d'insertion sociale et professionnelle.
- 5) Les motifs d'entrée sont principalement liés à un début ou un maintien d'activité (emploi, formation, recherche d'emploi) Quelques familles ont été orientées par des travailleurs sociaux dans le cadre de situations de fragilité. Il s'agit alors très souvent de femmes enceintes seules avec un aîné à charge et un besoin de relai.

Entrée en formation : 9 enfants

Besoin d'un mode de garde pour travailler : **7 enfants** Défaillance du mode de garde habituel : **6 enfants**

Situations de fragilité : 4 enfants Recherche d'emploi : 4 enfants

- 6) Le taux de participation moyenne par heure est de **0,90€** et la durée moyenne d'accompagnement est de **118** heures. Parmi les 30 familles accompagnées, **14 familles** nous ont sollicité pour un accueil court (moins de 15 jours) et **16 familles** pour un accueil plus long (plus de 15 jours).
- 7) Sur l'année 2022, **9 familles** ont été orientées dans le cadre des places AVIP. Parmi ces 9 familles, **5** ont été accompagnées. Pour les **4 autres**, il n'y a pas eu de suites car leur formation a été annulée ou parce que leur situation personnelle a évolué ne leur permettant plus de participer à la formation.

6. Données qualitatives

Au cours de ces premiers mois de fonctionnement, la crèche les Ecrins a connu plusieurs difficultés. Tout d'abord, l'absence de maîtrise du français de certaines familles a amené à devoir faire des **entretiens en anglais** pour pouvoir

échanger sur les bases du fonctionnement de la crèche et comprendre les habitudes de l'enfant. Plusieurs professionnelles se sont senties en difficulté pour échanger en anglais. Cela a été un réel frein à une communication harmonieuse et a certainement eu un impact sur le sentiment de confiance des parents. A plusieurs reprises, les intervenantes sociales, qui accompagnaient les familles, ont été sollicitées pour être présentes aux premiers temps de rencontre, afin de pouvoir faire la traduction et favoriser le lien parents-professionnelles. Une des collègues de l'équipe a traduit le document de familiarisation en anglais pour faciliter les temps de rencontres avec les familles non francophones.

D'autre part, la crèche a été confrontée à un fort **absentéisme des familles**. Beaucoup d'entre elles ont eu de réelles difficultés à anticiper et à prévenir en cas d'absences, malgré nos demandes répétées. En plus de cette difficulté, la période de septembre à décembre a été ponctuée de nombreux pics épidémiques et de grèves, notamment des transports, dont sont très dépendantes les familles que nous accueillons. Contrairement à une structure municipale qui accueille principalement des enfants de son quartier, la crèche Les Ecrins est ouverte à des habitants de toute l'agglomération grenobloise. Ainsi, en l'absence de transports en commun les familles se trouvent dans l'incapacité de se déplacer jusqu'à la crèche.

Enfin, la crèche a connu un turn-over du groupe d'enfants très important du fait de son activité liée à l'urgence et au dépannage. Chaque mois a été rythmé par des arrivées et des départs, souvent assez rapides. L'ambiance du groupe d'enfants a été mise à mal par ces arrivées simultanées et peu préparées. Au cours de cette première période, les professionnelles ont également exprimé une grande fatigue et un sentiment d'insécurité lié à l'instabilité permanente du groupe. Les réunions d'équipe et les séances d'analyse de la pratique ont permis de réfléchir à la spécificité de la structure et à envisager des pistes d'amélioration. Ces temps ont également été propices à développer la cohésion de l'équipe qui est un des points fort de la structure. Ainsi, malgré la difficulté de la tâche l'absentéisme des professionnelles a été relativement faible sur cette période.

Ces premiers mois de fonctionnement ont également été l'occasion de **réussites**. Ainsi, parmi les familles accueillies, trois d'entre elles ont pu trouver une **solution de garde pérenne**. La crèche Les Ecrins a rempli sa fonction de sas. Les familles y ont trouvé une réponse rapide à leur besoin urgent de mode de garde. Une fois sortie de l'urgence, elles ont pu construire un projet de garde adapté à leur besoin sur le long terme. Pour l'une d'entre elle, la crèche a permis de se familiariser avec les premières séparations et d'accepter de confier son enfant à un tiers.

La crèche a également permis de « dépanner » plusieurs familles pour quelques jours, lors de l'absence d'une assistante maternelle ou la fermeture d'une crèche. Ces familles ont fait des retours très positifs de cette option de dépannage proposée par Dépann'Familles. Trois d'entre elles ont sollicité à nouveau la crèche par la suite.

7. Partenariats et financements

Au cours de cette première année, de nombreux partenariats ont commencé à s'élaborer. Ainsi, plusieurs rencontres ont été organisées pour présenter la crèche les Ecrins et son projet atypique. Avant l'ouverture, deux journées ont notamment permis de faire visiter les locaux aménagés et d'expliquer le fonctionnement de ce troisième service de l'association : la journée d'inauguration du bâtiment Les Ecrins, organisée par l'association Saint-Agnès début juillet et « les portes ouvertes de la crèche », fin août. Ces temps ont permis de créer un premier contact avec des partenaires du territoire ou de renforcer des liens déjà existants.

A ces deux rencontres se sont ajoutés plusieurs temps de travail avec les communes. Plusieurs rencontres ont été organisées avec la ville de Fontaine pour finaliser le financement d'une des places de la crèche. La référente technique a également été conviée à plusieurs réunions d'équipe des services petite enfance de la ville. De la même manière, une rencontre avec l'ensemble du pôle petite enfance de Seyssinet-Pariset s'est tenu en novembre.

La référente technique a également participé à une réunion d'équipe de l'association Adoma pour présenter le projet de la crèche. De nombreux échanges téléphoniques avec des associations telles que Pierre Valdo, Les apprentis d'Auteuils, Ajhiralp, ont permis de construire de nouveaux liens de partenariat.

Enfin, plusieurs temps de travail, concernant les places AVIP ont été organisés. Un premier temps de rencontre avec la directrice de Pôle Emploi a permis une présentation des services et la préparation d'une réunion collective. Cette réunion, rassemblant différents acteurs concernés par les places AVIP de Dépann'Familles, s'est tenu fin septembre. Elle a été l'occasion d'expliquer le fonctionnement du dispositif AVIP et de commencer à réfléchir collectivement sur

la mise en pratique des orientations vers la crèche les Ecrins. Suite à cette rencontre, un temps de travail a été organisé avec le directeur de la Maison de l'Emploi et le référent AVIP de Pôle Emploi pour affiner le process d'orientation et revoir les contrats types.

La directrice de l'association et des membres du CA de Dépann'Familles ont participé, fin septembre, à une réunion sur les actions petite enfance dans le cadre de la Stratégie pauvreté. L'association avait répondu à un appel à projet au printemps, le projet de la crèche des Ecrins a été retenu. Le financement de la stratégie Pauvreté constitue un soutien au démarrage de l'action par un renfort du poste de référente technique, des actions en direction des familles et la formation de l'équipe.

Plusieurs rencontres ont également eu lieu entre les membres du CA et la société Agiradom. Cela a abouti au financement de deux places de la crèche.

8. Perspectives 2023

L'année 2023 s'annonce pleine de défis pour la crèche Les Ecrins. L'enjeu principal pour cette année à venir est de stabiliser la structure aussi bien d'un point de vue financier qu'organisationnel. Forte de ces premiers mois de fonctionnement, l'association va continuer à chercher les moyens de pérenniser le financement de la structure.

Au niveau du fonctionnement, une réflexion a émergé en fin d'année sur la possibilité de ne plus faire de contrat de trois mois pour les six places de dépannage pour aller vers un fonctionnement à la semaine comme pour les services à domicile. Cela permettrait de limiter le taux d'absentéisme, qui impacte financièrement la structure, mais également de répondre à plus de familles.

Une nouvelle organisation des contrats a également fait l'objet d'une réunion avec l'équipe en décembre 2022. Au terme des échanges, les professionnelles ont pu choisir de continuer ou d'interrompre leurs interventions sur le service à domicile petite enfance. Les professionnelles avec des enfants en bas âges ont systématiquement fait le choix d'arrêter leur action au service à domicile, évoquant des difficultés d'organisation entre la vie professionnelle et la vie personnelle. Les professionnelles se sont également accordées sur le fait que le cumul entre intervention à domicile et travail à la crèche sur une même journée était très éprouvant en termes de fatigue. En 2023, deux professionnelles sur cinq continueront donc d'intervenir sur les services à domicile ainsi qu'une remplaçante recrutée sur les deux services (avec des jours dédiés à chaque service)

L'année 2023 sera enfin rythmée par plusieurs formations pour accompagner l'équipe. Une formation recherche sur le thème de « l'accueil et le respect de la diversité » sera organisée entre mars et octobre 2023. Deux journées de formation seront organisées à 6 mois d'intervalle avec l'objectif de mener une recherche entre les deux temps de formation. D'autre part, une formation en communication non verbale devrait également être proposée à l'équipe ainsi qu'une formation sur les troubles du comportement. Enfin, une collègue participera à une formation sur l'accueil des enfants en situation de pauvreté. L'objectifs de ces formations est d'offrir des pistes de réflexion à l'équipe pour renforcer les outils et développer une pédagogie adaptée au caractère atypique de la crèche les Ecrins.

Perspectives 2023

Les révisions des conventions CAF et Département permettent des évolutions dans le fonctionnement de nature à renforcer l'accès du service aux familles :

- Renfort de l'accompagnement en horaires atypiques : passage à 100h
- Mise en place d'un volume de 30 heures pour le service handicap
- Prise en charge de la rémunération des temps de trajet pour les interventions hors agglomération grenobloise par le Département.

Cela constitue un renforcement des réponses que l'association peut proposer aux familles.

Pour mener à bien ces évolutions, 2023 doit permettre d'élargir le nombre des communes avec lesquelles nous avons une convention mais également de clarifier notre collaboration avec ces communes. En effet, les conventions avec les communes stipulent un nombre d'heures qui ne leur est facturé que si les heures sont réalisées exclusivement sur ce financement. Or, dans ce contexte toutes les heures ne sont pas réalisées ce qui constitue un budget inutilisé par la commune. Une rencontre avec les acteurs des municipalités est prévue en juin 2023 afin de préciser et améliorer ce fonctionnement.

En Janvier 2023, un nouveau **logiciel de suivi de l'activité** a été mis en service ce qui a nécessité un travail d'adaptation important. Ce logiciel facilite le suivi de l'activité (atteinte des plafonds d'heures), du suivi des temps de travail des intervenants et la planification des interventions. Il permet également de réaliser les bulletins de paies en interne.

A compter de 2023, comme tous les ESMS, l'association est soumise à l'obligation de réaliser une **évaluation HAS** -Haute Autorité de Santé. Le Département fixe le calendrier des échéances qui s'applique pour nous fin 2024. La forme de cette évaluation a beaucoup changé par rapport aux évaluations externes réalisées en 2011 et 2016. Le fonctionnement atypique de Dépann'familles nécessite que cette évaluation soit préparée dès 2023 afin d'étudier comment répondre aux nouvelles attentes sans perdre l'esprit de l'association.

Dans le cadre du DLA, l'association a décidé de mettre en place un **Conseil d'Administration élargi** à des partenaires ou des personnes ressources qui viennent renforcer la réflexion du bureau associatif et permettent de partager la charge de représenter l'association. Merci aux bénévoles, les anciens et les nouveaux !

Dans le même temps, l'enquête de satisfaction faisait apparaître le souhait de quelques familles de renforcer leur lien avec la vie de l'association. La mise en place d'un **conseil de parents** est un objectif pour 2023. L'inauguration de l'Educa'bus en Juin 2023 pourra constituer le démarrage d'une habitude de rencontre annuelle avec les familles.

La recherche d'un nouvel **équilibre économique** a été un enjeu de 2022 qui se poursuivra en 2023. La convention CAF handicap est un appui essentiel dans cet objectif pour l'activité à domicile. Ce soutien de la CAF résulte de la prise en compte par la CNAF du soutien au répit et à la parentalité. Concernant la crèche, la recherche de partenaires financiers reste cruciale.

Enfin l'activité de l'association repose sur les équipes d'intervenants petite enfance et handicap ainsi que l'équipe de la crèche, qu'ils soient chacun remerciés de leur investissement et de porter l'esprit de l'association. Nous espérons renforcer l'équipe et les projets qui la soutiennent.

Annexe 1 : Récapitulatif des interventions par communes

Communes d'habitation		Heures secteurs	CAF horaires Atypiques	te enfance Heures communes	нс	CAF horaires Atypiques	Heures communes	Service Handica	DCII	Fonds solidarité	CAF horaires Atypiques	CAF AESF	Heures communes	НС	РСН	Nombre de familles différentes	Total heures réalisées	Total nb d' interventions
Bourgoin Jallieu	Heures Interventions Familles Nombre d'h/ familles							17,5 4 1 17,5								1	17,5	4
Brezins	Heures Interventions Familles Nombre d'h/ familles							10 3 1								1	10	3
Brié et Angonne	Heures Interventions Familles Nombre d'h/ familles					2 1 4		10 5 1								1	14	7
Champ pré Froges	Interventions Familles Nombre d'h/ familles				16,5 4 1 16,5											1	16,5	4
Crolles	Heures Interventions Familles Nombre d'h/ familles			11,5 3 1 11,5			5,5 1 1 5,5	25 11 1 25								2	42	15
Echirolles	Heures Interventions Familles Nombre d'h/ familles		151,5 42 6 25,25	2 6	9 2 9	3	59 7 18,2143	197,5 73 6 32,91667	12 1 29,5					76,5 31 1	476,5 224 2		1095,5	455
Eybens	Heures Interventions Familles Nombre d'h/ familles		4 2 1 4		64,5 22 2 32,25		15 7 3 5	112,5 42 3 37,5	372,5							7	568,5	229
Fontaine	Heures Interventions Familles Nombre d'h/ familles Heures		87 5 35,8	36 18 2 18 2,5	22 3 14,667		36 16 3 12	24 2 25 6								12	345	167
Gières	Interventions Familles Nombre d'h/ familles	504,5	1088,5	2,5 1 2,5 617		36,5	544,5	3 1 6 457,5				128	30	253		2	8,5	4
Grenoble	Interventions Familles Nombre d'h/ familles	216 4 126,125	454 29 37,534	171 26 23,731	83 6 38,333	19 3	258 26	220 8 57,1875	309			83	15	143		76	4681	1971
La Cote Saint André	Heures Interventions Familles Nombre d'h/ familles							39,5 11 1 39,5	210							1	39,5	11
L'isle d'Abeau	Interventions Familles Nombre d'h/ familles							38	60 1 210							1	210	60
Le Versoud	Heures Interventions Familles Nombre d'h/ familles							15 1 38	97 1 194							1	232	112
Meylan	Heures Interventions Familles Nombre d'h/ familles		6 2 2 3	1	1		15,5 8 1 15,5	7 4 1 7		5 2 1 5						4	49,5	18
Montaud	Heures Interventions Familles Nombre d'h/ familles								153,5 65 1 153,5							1	153,5	65
Montbonnot	Heures Interventions Familles Nombre d'h/ familles				41 16 1 41											1	41	16
Noyarey	Heures Interventions Familles Nombre d'h/ familles							5 2 1 5								1	5	2
Pont de Claix	Interventions Familles Nombre d'h/ familles							21,5 6 1 21,5								1	21,5	6
Rives	Interventions Familles Nombre d'h/ familles							12 4 1 12								1	12	4
Saint Antoine l'Abbaye	Heures Interventions Familles Nombre d'h/ familles							9 4 1 9								1	9	4
Saint Egrève	Heures Interventions Familles Nombre d'h/ familles		147,5 49 3 49,167	37,5 7 3 12,5	3	4 1	50 6 18,4167	10 5 1								10	328	118
Saint Ismier	Heures Interventions Familles Nombre d'h/ familles						8 4 1 8	294,5 103 1 294,5								1	302,5	107
Saint Martin d'Hères	Heures Interventions Familles Nombre d'h/ familles		58 11 3 19,333	2	5 1 9	39 3 26	96 8		35 1 229							14	572,5	188
Saint Martin le Vinoux	Interventions Familles Nombre d'h/ familles		23 2 64,25		3 1 1 3											2	131,5	24

			Secteur pet	ite enfance				Service Handica	р				Service AESF										
Communes d'habitation		Heures secteurs	CAF horaires Atypiques	Heures communes	нс	CAF horaires Atypiques	Heures communes	нс	PCH	Fonds solidarité	CAF horaires Atypiques	CAF AESF	Heures communes	нс	PCH	Nombre de familles différentes	Total heures réalisées	Total nb d' intervention					
	Heures		2,5	21	14		12,5																
	Interventions		1	6	4		6									١.,		47					
Sassenage	Familles		1	1	1		2									3	50	17					
	Nombre d'h/ familles		2,5	21	14		6,25																
	Heures					4																	
Seyssinet Pariset	Interventions					2										1 .		2					
Seyssinet Pariset	Familles					1										1	4	2					
	Nombre d'h/ familles					4																	
	Heures		101					262															
Coursins	Interventions		49					105								5	363	154					
Seyssins	Familles		2					2								,	٠		303	154			
	Nombre d'h/ familles		50,5					131															
	Heures								74								ſ						
Vizille	Interventions								37							1	74	37					
Vizille	Familles								1							1 1	/4	74	3/				
	Nombre d'h/ familles								74														
	Heures								92,5							1	1	92,5					
Voiron	Interventions								3										3				
VOITOIT	Familles								1								92,5	3					
	Nombre d'h/ familles								92,5														
	Heures							14								l							
Voreppe	Interventions							4								1	14	4					
voreppe	Familles							1									14						
	Nombre d'h/ familles							14								1							
	Nombres d'heures	504,5	1866,5			139,5			2146,5	5	0		30	329,5	476,5								
TOTAL / colonne	Nombre d'interventions	216	720	211		69			774	2	0	83	15	174	224	175	9503,5	3811					
TOTAL / COLORNIC	Nombre de familles	4	54			11			13		·	3	1	4	2	1/3	3303,3	3011					
	Nombred'H/ familles	126,1	34,6	19,8	21,9	12,7	18,4	44,4	165,1	5		42,6667	30	82,375	238,25								
Communes d'habitation		Heures secteurs	CAF horaires Atypiques	Heures communes	нс	CAF horaires Atypiques	Heures communes	НС	PCH	Afip	CAF horaires Atypiques	CAF AESF	Heures communes	НС	PCH	Nombre de familles différentes	Total heures réalisées	Total nb d' interventio					
	Nombres d'heures	504,5	1866,5		459	139,5	1068		2146,5	5	0	128		329,5	476,5		•						
			35					4957,5					964			9503,5	5						
	Nombre d'interventions	216	720	211	170	69	505	648	774	2	2	83	15	174	224	l							



Grille tarifaire familles - 2023

Service Petite enfance

à compter du 1 janvier 2023

	a compter du 1	Jan 11 2023
REVENUS MENSUELS/ALLOC FAMILIALES avant prélévement à la source	TARIF NORMAL	TARIF MAJORE*
de 0,00 € à 850,00 €	4,50€	5,63€
de 851,00 € à 1099,00€	5,00€	6,25€
de 1100,00€ à 1399,00€	5,50€	6,88€
de 1400,00€ à 1 699,00€	6,00€	7,50€
de 1700,00€ à 1999,00€	6,50€	8,13€
de 2000,00€ à 2299,00€	7,00€	8,75€
de 2300,00€ à 2599,00€	7,50€	9,38€
de 2600,00€ à 2899,00€	8,50€	10,63€
de 2900,00€ à 3199,00€	9,50€	11,88€
de 3200,00€ à 3499,00€	10,50€	13,13€
de 3500,00€ à 3799,00€	11,50€	14,38€
de 3800,00€ à 4099,00€	12,50€	15,63€
de 4100,00€ à 4399,00€	13,50€	16,88€
de 4400,00€ à 4699,00€	14,50€	18,13€
4700,00€ et plus	16,00€	20,00€
HORS CONVENTION enfants + de 3 ans	28,00€	35,00€
HORS CONVENTION enfant - de 3 ans	29,00€	36,25€

^{* 25%} supplémentaire pour les Heures avant 7h et après 20 heures ou dimanche

Service handicap

à compter du 1 janvier 2023

REVENUS MENSUELS/ALLOC FAMILIALES	TARIF	TARIF
avant prélévement à la source	NORMAL	MAJORE*
de 0,00 € à 850,00 €	5,50€	6,88€
de 851,00 € à 1099,00€	6,00€	7,50€
de 1100,00€ à 1399,00€	6,50€	8,13€
de 1400,00€ à 1 699,00€	7,00€	8,75€
de 1700,00€ à 1999,00€	7,50€	9,38€
de 2000,00€ à 2299,00€	8,00€	10,00€
de 2300,00€ à 2599,00€	8,50€	10,63€
de 2600,00€ à 2899,00€	9,50€	11,88€
de 2900,00€ à 3199,00€	10,50€	13,13€
de 3200,00€ à 3499,00€	11,00€	13,75€
de 3500,00€ à 3799,00€	12,00€	15,00€
de 3800,00€ à 4099,00€	13,00€	16,25€
de 4100,00€ à 4399,00€	14,00€	17,50€
de 4400,00€ à 4699,00 €	15,00€	18,75€
4700,00€ et plus	16,00€	20,00€
HORS CONVENTION	31,00€	38,75€

st 25% supplémentaire pour les Heures avant 7h et après 20 heures ou dimanche

Interventions auprès de groupes d'enfants (association, crèche, réunions publiques)

à compter du 1 janvier 2023

tarif horaire pour 1 intervenant	TARIF NORMAL	TARIF MAJORE*
Tous âges enfants en situation de handicap	35,00€	43,75€
Enfants valides de de 0 à 6 ans	35,00€	43,75€

A partir de 5 enfants compter 1 intervervenant supplémentaire Au delà du contrat de départ, toute demie heure entamée est due

Interventions en lien avec des tiers

à compter du 1 janvier 2023

tarif horaire pour 1 intervenant	TARIF NORMAL	TARIF MAJORE*
Service handicap : Interventions financées par les services sociaux	33,00€	41,25€
Service Petite enfance : Interventions financées par les services sociaux	29,00€	36,25€
Financement par un organisme d'assurance	40,00€	50,00€

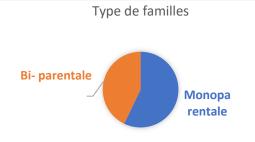
Co-financement des Communes conventionnées

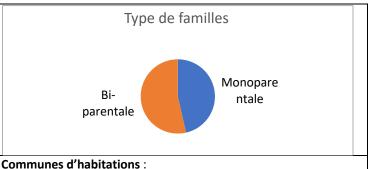
Communes	23,00 €

^{* 25%} supplémentaire pour les heures avant 7h et après 20 heures ou dimanche

Annexe 3 : Compte-rendu de l'enquête de satisfaction 2022 – Envoyé à 136 familles / 49 réponses







Communes d'habitations :

Echirolles – 1 / Fontaine – 3 / Grenoble – 8 / Meylan -1 / Saint Egrève – 2 / Saint Martin d'Hères – 2 / Sassenage – 1 / Seyssins- 2 / Saint Martin le vinoux-1

Crolles – 1/ Echirolles – 1 / Eybens – 1/ Fontaine – 1/ Grenoble – 10/ Le versoud – 1/ Meylan – 1/ Montaud – 1/ Saint Ismier-1/ Saint Martin d'Hères – 1/ Seyssins-2/ Saint Egrève – 3/ Voiron- 1/ Voreppe- 1

Satisfaction / prise en compte du besoin :

Moyenne de 9/10

Motifs de satisfaction :

Qualité relationnelle des intervenants - 4

Réactivité - 4

Réponses sur des horaires essentiels - 3

Satisfaction / prise en compte du besoin :

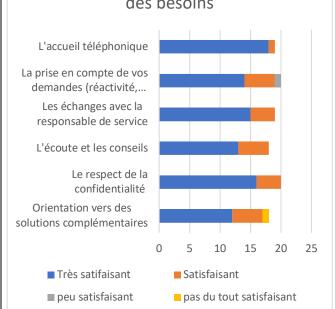
Moyenne de **8,75/10**

3 évaluations inférieures ou égales à 5

Motifs de satisfaction :

Ecoute et compréhension des besoins - 11 Qualité relationnelle de l'intervenant - 7 Effets bénéfiques pour le parent et pour l'enfant - 1

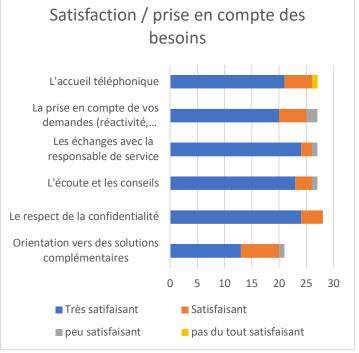






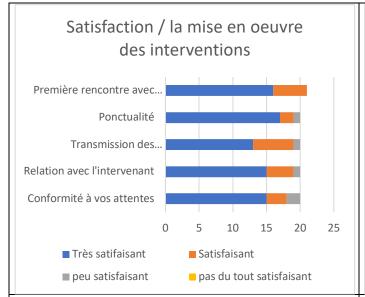
Améliorations suggérées :

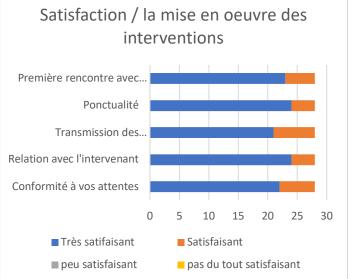
- Renforcer l'équipe pour mieux répondre 2
- Avoir un retour sur les interventions 2 (quand nouvel intervenant/ sur l'attitude des enfants pour pouvoir faciliter l'intervention la fois suivante)
- Intervention d'1 heure
- Elargir les conventions communes
- Avoir toujours le même intervenant



Améliorations suggérées :

- Renforcer l'équipe pour mieux répondre 5
- Renforcer les réponses au répit : le WE, la nuit... 3
- Avoir les coordonées téléphonique des intervenants 2



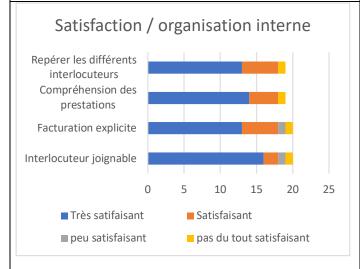


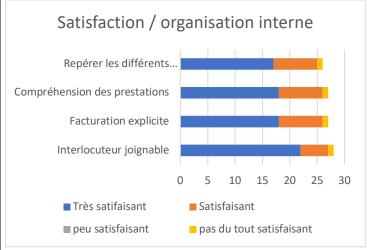
Améliorations suggérées :

- Recruter
- Avoir au max 2 intervenants par famille

rées : Améliorations suggérées Mise en place d'un binon

Mise en place d'un binome d'intervenants pour faciliter les remplacements et enrichir les interventions par des approches éducatives différentes





Satisfaction globale

Moyenne de 8,9/10

1 évaluation égale à 5

Motifs de satisfaction

- Professionnels attentifs
- Dialogue respectueux
- Mes besoins sont écoutés
- Nous pouvons vous faire confiance
- Vous êtes toujours là pour nous aider
- Très humains et disponible
- Je peux compter sur vous ponctuellement, ça me permet de travailler

Satisfaction globale

Moyenne de 9/10

2 évaluations inférieures ou égales à 5

Motifs de satisfaction

- Ecoute -2
- Réactivité / réponse rapide 2
- Souplesse 2
- Gentillesse, disponibilité
- Bonne communication
- Écoute, professionnalisme, ponctualité, fiabilité, souplesse, accompagnement global de la famille (fratrie)
- J'ai été aidé quand j'en ai eu besoin
- Très bonne relation avec notre éducateur
- Manque d'éducateurs et d'interventions 2

Suggestions d'amélioration

- Compréhension des factures
- Compréhension des aides possibles

Suggestions d'amélioration

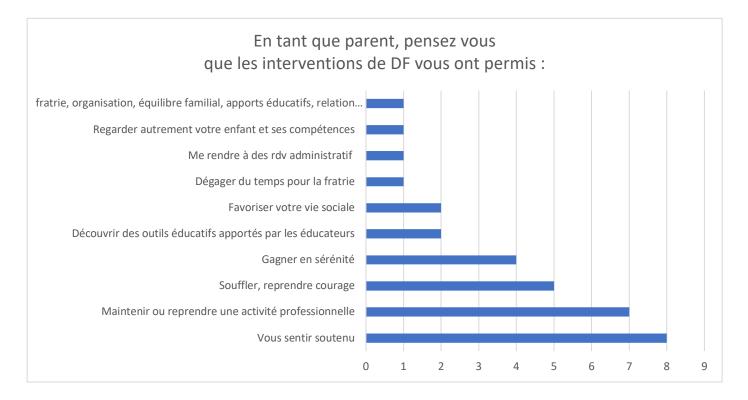
- Développer davantage des solutions de répit
- Interventions la nuit
- « Toujours satisfaite quand j'ai besoin de depann famille, j'aimerais tester la nuit en cas de besoin. »

Des regrets

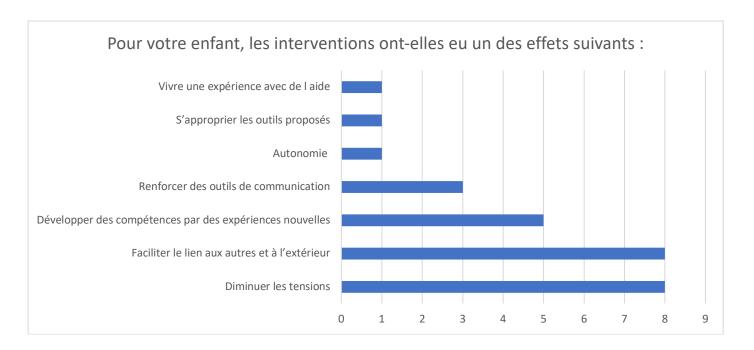
Pas assez de possibilités de garde; gardes trop espacées

	 Je ne comprends pas qu'en donnant les dates très en avance on me dise qu'il n'y a personne pour garder mon fils. Du coup je n'ai plus envie de passer par Depann'familles.
Encouragements au fil des réponses :	Encouragements au fil des réponses :
Restez comme vous êtes avec toutes ces qualités humaines	Merci à l'équipe administrative et à l'éducateur
Remerciements à tout le personnel - Rien a changer	Je suis très contente des interventions
Tout est parfait - Parfait	Ça se passe bien - 2
Très professionnel	Les éducateurs et éducatrices qui s'occupent de mon fils sont très
J'ai souvent eu de bons intervenant et mes demandes en	patients et d'un grand soutien. Je souhaite longue vie à Dépann
urgence ont toujours été prises en compte même si les	famille.
réponses n'étaient pas positives	
Mme Corneille est toujours à l'écoute vis à vis de	
l'organisation et l'intervenante est toujours très gentille et	
attentive vis à vis des enfants.	
Sans Depann' Famille, je ne pourrais pas aller travailler le	

Zoom sur le service handicap – effets des interventions – 28 réponses



mercredi.



Voyez vous d'autres effets liés aux interventions de Dépann'familles ?

Se sentir soutenue, gagner en sérénité

sérénité ; confiance ; un éducateur ou aide éducateur à l'écoute de l'enfant

La sérénité du travail à l'école

Essai de nouvelles expériences comme le skate park, la salle snoezelen à Fontaine.

Prise d'autonomie

Le maintien d'un équilibre familial, une aide indispensable pour notre organisation et la gestion de la fratrie soutien régulier et personnalisé avec le même intervenant.

C'est une grande aide pour les enfants et parents

Sur ma fille non, c'est pratique pour moi et ne semble pas du tout compliqué pour elle Merci d'exister

